

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
<%moisCX%>

Présenté par
Jean-Paul Huchon
*Président du conseil régional
d'Île-de-France*

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES :

- **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014**
- **INDEMNITES DE STAGE ET DE DEPLACEMENTS DES
ETUDIANTS MASSEURS-KINESITHERAPEUTES ET
ERGOTHERAPEUTES**

Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage »
Code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales »
Programme HP 13-001 « Formations sanitaires »
Action 11300101 « Aides aux élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage-femme »
Action 11300102 « Dépenses pédagogiques et administratives »

Programme HP 13-002 « Formations sociales »
Action 11300202 « Dépenses pédagogiques et administratives »

Programme HP 13-003 « Mesures diverses »
Action 11300301 « Mesures diverses »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
ANNEXE AU RAPPORT N°1	6
1. Solde de la subvention globale de fonctionnement 2014 en faveur des centres de formation en travail social.....	7
2. Complément à la subvention globale de fonctionnement 2014 en faveur des centres de formation paramédicale	9
3. Complément à la subvention globale de fonctionnement 2014 en faveur des centres de formation paramédicale et en travail social, au titre de l'aide à la mobilité internationale des étudiants.....	12
4. Remboursement des indemnités de stages et des frais de transport pour les étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes.....	13
5. Avenant au programme de qualification par la formation continue : les formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture	14
PROJET DE DELIBERATION	15
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION	18
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION	20
ANNEXE 3 A LA DELIBERATION	25
ANNEXE 4 A LA DELIBERATION	27
ANNEXE 5 A LA DELIBERATION	29
ANNEXE 6 A LA DELIBERATION	63
ANNEXE 7 A LA DELIBERATION	67

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet :

Dans le cadre de la politique régionale « Formations sanitaires et sociales - conventions d'objectifs et de moyens 2012-2014 pour les centres de formation paramédicaux, maïeutiques et en travail social » votée par délibération n° CR 103-11 du 18 novembre 2011, conformément à la présentation détaillée en annexe 1,

- d'attribuer le solde de la subvention de fonctionnement de l'année 2014 :
 - o en faveur des centres de formation en travail social et de proposer l'affectation de **10 320 000 €** d'autorisations d'engagement prélevée sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-002 « Formations sociales », action 11300202 « Dépenses pédagogiques et administratives » du budget 2014.
- d'approuver l'avenant type à la convention d'objectifs et de moyens votée par délibération n° CR 103-11, proposé en annexe 7 à la présente délibération, et d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire valant solde au titre de l'année 2014 :
 - o en faveur des centres de formation paramédical et de proposer l'affectation de **1 051 600 €** d'autorisations d'engagement prélevée sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-001 « Formations sanitaires », action 11300102 « Dépenses pédagogiques et administratives » du budget 2014.
- d'approuver l'avenant type à la convention d'objectifs et de moyens votée par délibération n° CR 103-11, proposé en annexe 7 à la présente délibération, et d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire valant solde au titre de l'année 2014, pour l'aide à la mobilité internationale des étudiants,
 - o en faveur des centres de formation paramédical et en travail social et de proposer l'affectation de **50 000 €** d'autorisations d'engagement prélevée sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-003 « Mesures diverses », action 11300301 « Mesures diverses » du budget 2014.
- d'approuver l'avenant au programme de qualification par la formation continue : aides pour les formations d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture :
 - o suite à la constitution d'un groupement de services entre le GRETA de la Région de MASSY et le GRETA Est ESSONNE dénommé GRETA DE L'ESSONNE, il est proposé d'acter la nouvelle entité et la dénomination de celle-ci et d'approuver l'avenant n°1 présenté en annexe 5 à la délibération.

Dans le cadre de l'aide régionale accordée aux instituts de formation pour le remboursement des indemnités de stage et des frais de transport aux étudiants en masso-kinésithérapie et en ergothérapie :

- d'affecter un montant de **1 478 665 €** au titre de l'année scolaire 2013/2014 sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP13-001 « Formations sanitaires », action 11300101 « Aides aux élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage-femme » du budget 2014.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE AU RAPPORT N°1

**Présentation détaillée des interventions régionales en fonctionnement proposées
pour les centres de formation sanitaire et sociale**

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales attribue aux Régions des compétences relatives aux formations initiales de travailleur social, de sage-femme et de professionnel du secteur paramédical.

Les Régions assurent le financement des formations dans les organismes de formation en travail social depuis le 1^{er} janvier 2005 et dans les instituts de formation paramédicale et maïeutique depuis le 1^{er} juillet 2005.

1. Solde de la subvention globale de fonctionnement 2014 en faveur des centres de formation en travail social

1.1. Rappel du cadre

La délibération cadre n° CR 103-11 adoptée au Conseil régional du 18 novembre 2011 approuve les conventions d'objectifs et de moyens 2012-2014 pour les centres de formation paramédicaux, maïeutiques et en travail social. Les conventions définissent le partenariat entre les organismes et la Région Ile-de-France.

Par délibération n° CP 14-009 du 30 janvier 2014 une avance sur la subvention globale de fonctionnement 2014, basée sur la subvention globale de l'année 2013, a été affectée afin d'éviter toute difficulté de trésorerie.

1.2. Modalités de calcul de la subvention

Il est prévu par le code de l'Action Sociale et des Familles dans ses articles L451-1 et suivants et dans la convention d'objectifs et de moyens 2012-2014 que les établissements agréés par la Région pour dispenser des formations sociales initiales souscrivent avec elle une convention pour bénéficier des financements à la mise en œuvre desdites formations.

Le centre de formation en travail social adresse à la Région une proposition de budget prévisionnel. La proposition de subvention globale de fonctionnement est examinée et discutée en procédure contradictoire.

Conformément aux modalités de calcul (article 3-4 de la convention), la subvention globale de fonctionnement est déterminée à partir du montant versé en n-1 et ajustée en fonction des critères définis dans la cadre du nouveau conventionnement. Les mesures nouvelles sont retenues selon les priorités régionales et financées selon le positionnement du coût de formation par rapport au coût médian avec une marge de +20%.

Le coût médian est déterminé par domaine et calculé tous les ans sur la base des documents budgétaires présentés par les centres de formation (coût médian 2014 calculé sur la base du prévisionnel réalisé 2013, afin d'éviter que les mesures nouvelles présentées dans les budgets prévisionnels, mais qui ne sont pas retenues, pèsent sur la position des centres par rapport au coût médian).

Si le coût de formation est supérieur à la marge de +20%, les mesures nouvelles sont financées en 1^{er} lieu par des redéploiements en interne.

Formations sociales - coût médian 2014 (sur la base du prévisionnel réalisé 2013)						
formation		cadrage proposé (en €)		nombre de formations dont le coût est		
		coût médian	+20%	dans le cadrage	supérieur au cadrage	total
niveau V	aide-médico-psychologique	5 860	7 032	11	2	13
	auxiliaire de vie sociale					
niveau III	assistant de service social	6 602	7 922	9	2	11
autres niveaux	moniteur éducateur	6 189	7 427	29	4	33
	technicien intervention sociale et familiale					
	éducateur jeunes enfants					
	éducateur spécialisé					
	éducateur technique spécialisé					
conseiller en économie sociale et familiale						

Le versement du solde de la subvention aux bénéficiaires est subordonné à la signature d'avenants conformes aux avenants-type adoptés par la délibération CP N° 12-335 du 29 mars 2012.

1.3. Détermination des subventions de fonctionnement 2014

A l'issue de cette procédure et de l'examen par la Région des demandes formulées par les organismes, il est proposé de réévaluer le montant des subventions conformément à l'annexe 1 de la présente délibération selon les priorités régionales définies pour les centres suivants :

- **Poursuite du financement des formations EJE (niveau III) agréées et ouvertes en 2011 et en 2013**

La Région poursuit le financement des places créées en formation initiale Educateur de Jeunes Enfants en septembre 2011 voté lors de la Commission Permanente du 9 juillet 2011, et en septembre 2013 voté lors de la Commission Permanente du 11 juillet 2013.

Il est donc proposé de poursuivre le financement de la montée en charge progressive de ces formations en 2014 afin d'en assurer le bon déroulement.

S'agissant des places ouvertes en 2011 (financement de la dernière année), une affectation de 50 000 € est proposée pour chacun des centres suivants, soit 150 000 € au total :

- EPSS situé à Cergy (95) : 50 000 €
- IRFASE situé à Evry (91) : 50 000 €
- ETSUP situé à Paris (75) : 50 000 €.

S'agissant des places ouvertes en 2013 (financement de la 1^{ère} année), une affectation est proposée pour chacun des centres suivants pour un total de 262 000 € :

- Buc Ressources (78) : 86 000 €
- IRFASE situé à Evry (91) : 80 000 €
- IRTS Montrouge / Neuilly-sur-Marne, pour le site de Neuilly-sur-Marne (93) : 96 000 €.

- **Financement des nouveaux besoins des centres**

Des financements supplémentaires sont proposés pour couvrir les dépenses liées à l'évolution des besoins de financement des centres. Toutes les mesures nouvelles ont été examinées conformément aux modalités de financement prévues dans la convention.

Un effort particulier est ainsi proposé pour les instituts de formation suivants afin de prendre en compte la difficulté de remplissage des formations, le manque de formateurs, la prise en charge de l'évolution du coût des locaux, et d'assurer l'équilibre sur la formation initiale :

- EFPP (75) : 40 350 € pour l'augmentation des charges de personnel (GVT et recrutement de formateurs extérieurs)
- ETSUP (75) : 10 110 € pour financer une partie du déficit sur la formation initiale
- Saint-Honoré (75) : 15 100 € pour financer une partie du déficit sur la formation initiale
- IRTS Parmentier (75) : 57 070 € pour financer une partie du déficit sur la formation initiale et du GVT
- Buc Ressources (78) : 29 995 € pour financer en partie le recrutement d'un ETP formateur
- CFE (91) : 20 000 € pour l'augmentation du loyer (5 K€) et des frais financiers relatifs à une caution auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (15 K€)
- Horizon (92) : 40 000 € pour financer en partie le recrutement d'un ETP cadre pédagogique
- IRTS Montrouge (92) : 1 400 € pour l'accompagnement d'une étudiante en situation de handicap
- Université Paris 13 Nord (93) : 2 000 € pour l'augmentation des charges de personnel (GVT).

- **Diminution des subventions en raison d'excédents**

Par ailleurs, des diminutions sont proposées au vue de la récurrence d'excédents sur les dernières années. Les centres de formation concernés sont :

- Université René Descartes Paris V (75) : - 5 000 €
- INFA (94) : - 8 000 €.

S'agissant du CEMEA (93), la baisse de subvention à hauteur de 20 000 € est une demande du centre, compte tenu d'un excédent au budget réalisé 2013.

- **Mesures d'accompagnement spécifique**

Elles concernent le maintien de la prise en charge de l'accompagnement pédagogique d'étudiants sourds en formation initiale d'éducateur spécialisé à l'EFPP situé à Paris pour un montant de 0,170 M€ en 2013. A partir de la rentrée de septembre 2013, ce dispositif d'accompagnement concerne également des étudiants sourds en formation initiale d'éducateur de jeunes enfants, pour un montant de subvention régionale de **0,117 M€**.

2. Complément à la subvention globale de fonctionnement 2014 en faveur des centres de formation paramédicale

Complément de subvention au titre des surcoûts « LMD »

- **Diplôme d'Etat en soins infirmiers** :

Suite à la compensation supplémentaire de 0,600 M€ actée dans le budget 2014, la Région Ile-de-France a relancé le groupe « moyens » qui réunit les IFSI et les Universités partenaires à la convention relative à la mise en œuvre du nouveau référentiel de formation en soins infirmiers, en

vue de la délivrance du grade de licence. De nouveaux critères de financement supplémentaires relatifs à la coordination administrative et pédagogique entre IFSI et Universités ont été proposés par la Région et validés avec les partenaires, afin de financer une partie des surcoûts supportés par les Universités. Ces critères valorisent :

- La coordination pédagogique : valorisation du temps passé par un PUPH (base 20 h/UE/an par Université à 85,89 €/heure, soit 38 000 € en forfait par Université)
- La coordination administrative : valorisation des charges administratives nouvelles diverses (base d'un demi-poste d'adjoint administratif principal à 18,90 €/heure, soit 18 000 € en forfait par Université)
- L'application de coefficients qui tiennent compte du nombre d'étudiants dans le groupement et des rentrées de janvier-février.

Toutes les Universités ont renvoyé leurs éléments relatifs aux dépenses de coordination.

Au vu de ces prévisionnels de dépenses et de l'application des critères précités, la répartition ci-dessous a été retenue, pour une enveloppe totale de 514 600 € :

	Montant retenu par Université
Paris Nord	70 000 €
Pierre et Marie Curie	86 800 €
Paris Descartes	66 600 €
Paris Sud	67 200 €
Paris Diderot	80 000 €
Versailles Saint Quentin en Yvelines	59 000 €
Paris Est Créteil – Marne La Vallée	85 000 €
	514 600 €

Le présent rapport propose d'affecter une subvention complémentaire d'un montant total de **514 600 €** au titre des dépenses des Universités, **répartie pour chaque groupement universitaire au prorata des effectifs étudiants des IFSI pour l'année scolaire 2013/2014.**

En outre, un financement complémentaire d'un montant total de **211 000 €** est proposé pour 15 IFSI qui présentent des taux d'encadrement et/ou des taux de personnel administratif faibles, afin de tenir compte de tensions pédagogiques ou administratives liées à la réforme.

Le détail des affectations est présenté en annexe 2 à la délibération.

- **Diplôme d'Etat en ergothérapie :**

La CCEC du 10 juillet 2013 a fixé un droit à compensation provisoire pour la formation d'ergothérapeute qui a été budgété en 2014 comme suit :

- 0,064 M€, soit une dotation supplémentaire de 0,024 M€ (puisque 0,040 M€ ont été budgétés en 2013).

Le droit à compensation correspond pour la Région Ile-de-France à deux instituts : l'ADERE (75) et l'IFE de l'Université Paris Est Créteil (94). Un troisième institut a été créé après la mise en place de la réforme, à Meulan-les-Mureaux (78).

Pour 2014, il est proposé de ventiler les subventions comme suit à l'issue du groupe « moyens » qui s'est réuni le 21 mars 2014 :

- ADERE : La subvention « LMD » est stabilisée à 0,020 M€ puisque l'institut présente des excédents ;
- IFE de l'UPEC : 0,044 M€ soit une augmentation de **0,024 M€** par rapport à 2013 pour prendre en compte les justificatifs de dépense présentés pour 2013 ;
- CHIMM de Meulan-les-Mureaux : pas de subvention complémentaire puisqu'il n'y a pas de constat de surcoût à ce stade, l'impact sera véritablement analysé à partir de septembre 2014.

Soit une subvention complémentaire totale de **24 000 €**, égale au montant budgété.

- **Diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale** :

La CCEC du 10 juillet 2013 a fixé un droit à compensation provisoire pour la formation de manipulateur en électroradiologie médicale qui a été budgété en 2014 à hauteur de 0,505 M€.

Le droit à compensation correspond pour la Région Ile-de-France à trois instituts : l'AP-HP site de la Pitié Salpêtrière (75), Poissy-Saint-Germain (78) et le Sud Francilien (91).

Pour 2014, il est proposé de ventiler les subventions comme suit à l'issue du groupe « moyens » qui s'est réuni le 21 mars 2014 :

- AP-HP : 78 066 € (soit **18 400 €** affectés en juin 2014 et 59 666 € affectés en octobre 2013)
- Poissy-Saint-Germain : 61 358 € (soit **44 400 €** affectés en juin 2014 et 16 958 € affectés en octobre 2013)
- Sud Francilien : 52 902 € (soit **37 200 €** affectés en juin 2014 et 15 702 € affectés en octobre 2013)

Soit une subvention complémentaire totale de **100 000 €** en 2014. Un complément maximum de 100 000 € pourra être affecté au second semestre en fonction de la transmission de nouveaux justificatifs de besoins.

Le détail des affectations est présenté en annexe 2 à la délibération.

Financement exceptionnel dans le cadre de situations d'urgence

- Œuvre du perpétuel secours - Institut hospitalier Franco-Britannique IHFB (Levallois-Perret) :

Le centre enregistre un déficit cumulé de 0,544 M€ dont 0,113 M€ au titre de l'exercice 2013 en prévisionnel. Cette situation est structurelle, et a déjà été en partie prise en compte en 2013 (0,087 M€). Il convient de poursuivre cet accompagnement en 2014.

Par ailleurs, le centre est confronté à une problématique de locaux (fin de bail et reprise des locaux jusqu'alors mis gracieusement à disposition par l'IHFB dès juin 2014).

Par conséquent, un effort régional supplémentaire de **0,200 M€** est proposé pour 2014 pour couvrir une partie du déficit cumulé constaté sur les instituts de formation et ainsi accompagner le retour à l'équilibre.

- Centre Hospitalier de Meulan-les-Mureaux – financement de la formation d'aide-soignant d'un étudiant en situation de handicap :

A titre dérogatoire et exceptionnel, il est proposé de poursuivre le financement de la gratuité de la formation initiale d'aide-soignant d'un étudiant en situation de handicap. En effet, faute d'avoir validé l'ensemble des modules pratiques (stages), cet étudiant a redoublé son année. Un financement complémentaire à hauteur de **2 000 €** est nécessaire pour finaliser la formation.

3. Complément à la subvention globale de fonctionnement 2014 en faveur des centres de formation paramédicale et en travail social, au titre de l'aide à la mobilité internationale des étudiants

Une enveloppe de 50 000 € a été budgétée en 2014 en fonctionnement pour les formations sanitaires et sociales.

Cette enveloppe est inscrite sur le programme « Mesures diverses », afin de permettre la mise en place d'un dispositif d'aide aux étudiants qui veulent faire un stage dans l'Union Européenne dans le cadre de leur formation, en leur attribuant une aide financière en complément de la bourse ERASMUS.

Après consultation des instituts de formation qui disposent d'une Charte ERASMUS, le constat est fait d'un très faible nombre d'étudiants qui utilisent le dispositif ERASMUS, faute de moyens financiers (montant de bourse ERASMUS insuffisant), faute d'accompagnement de l'institut de formation (par un agent dédié pour la recherche de partenariats avec des écoles et universités européennes, le montage et le suivi des dossiers des étudiants notamment), faute d'un niveau suffisant en langues étrangères ou encore faute d'actions de communication de l'institut auprès des étudiants.

Par conséquent, un complément à la subvention globale de fonctionnement 2014 des instituts de formation chartés ERASMUS+ est proposé au titre de la mobilité internationale des étudiants, pour des dépenses relatives à :

- L'aide à la coordination pédagogique et administrative pour le montage et le suivi des dossiers
- Les cours d'Anglais spécifiques
- L'aide et l'accompagnement à la mobilité européenne des étudiants dans le cadre du programme ERASMUS
- Les actions et outils de communication et de sensibilisation des étudiants.

La répartition de la dotation est opérée en appliquant des seuils en fonction des étudiants effectivement partis à l'étranger pendant l'année scolaire 2013/2014 :

- 0 étudiant : forfait 2 000 €
- De 0 à 5 étudiants : forfait 4 000 €
- Plus de 5 étudiants : forfait de 7 000 €.

Le détail des affectations est présenté en annexe 3 à la délibération.

Ce complément n'est pas pérenne à ce stade et constitue une expérimentation. Sa reconduction en 2015 est conditionnée outre à la production d'un bilan transmis par l'institut relatif aux actions menées dans le cadre de la mobilité internationale des étudiants, au vote des crédits nécessaires à ce dispositif au budget primitif 2015.

4. Remboursement des indemnités de stages et des frais de transport pour les étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes

4.1. Contexte

En mai 2007, deux arrêtés du Ministère de la Santé et des Sports introduisent l'obligation de verser aux étudiants des formations en masso-kinésithérapie et en ergothérapie, des indemnités de stage et des remboursements des frais de transport pour se rendre sur les lieux de stage. Ces formations à caractère professionnel doivent respecter des référentiels prévoyant des stages obligatoires avec un nombre de semaines et de spécialités fixé par les textes.

Depuis 2009, la Région assure le financement de ce dispositif pour lequel elle bénéficie d'un droit à compensation. Pour l'année scolaire 2012/2013, une aide régionale d'un montant total de 1 570 270 € a permis de couvrir les indemnités de stage et le remboursement des frais de transport de 1 239 étudiants en formation en masso-kinésithérapie et de 437 étudiants en ergothérapie.

4.2. Mise en oeuvre du dispositif de remboursement des indemnités de stages et des frais de transport

En Région Ile-de-France, il y a :

- dix instituts de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) dont deux publics (l'institut de formation de l'AP-HP ainsi que l'Ecole nationale de kinésithérapie et de rééducation, ENKRE, implantée à Saint-Maurice) financés par la Région, et huit privés,
- trois instituts de formation en ergothérapie : l'ADERE (Association pour le développement, l'enseignement et la recherche en ergothérapie), l'institut de formation de l'UPEC et celui du Centre hospitalier intercommunal de Meulan-les-Mureaux (78) qui accueille des étudiants en ergothérapie depuis la rentrée de septembre 2011.

4.2.1. Application générale

Pour l'année scolaire 2013/2014, il a été décidé de reconduire la modalité de gestion de ce dispositif. La Région attribue un montant total d'aide régionale à chaque centre de formation, à charge pour lui d'assurer le remboursement des indemnités de stage et des frais de transport à tous les étudiants.

Pour connaître le montant prévisionnel des indemnités de stage et des frais de transport, un état a été renseigné par toutes les écoles en application des textes réglementaires (nombre de semaines de stage, modalités de calcul du remboursement des frais de transport ...). Ce prévisionnel sera ajusté au vu des réalisations pour le versement du solde.

4.2.2. Application spécifique aux étudiants des IFMK Valentin Haüy et Paul et Liliane Guinot

En Ile-de-France, deux instituts de formation en masso-kinésithérapie accueillent des étudiants malvoyants ou non-voyants. Cette formation permet une très bonne insertion dans le monde professionnel. Ces étudiants ont un statut particulier et relèvent de la formation professionnelle. A ce titre, ils bénéficient déjà d'indemnités de stage.

Un courrier du Ministère de la Santé du 7 octobre 2008, reconfirmé par la DGOS en juillet 2010, propose cependant un assouplissement du texte de 2007 et la possibilité d'utiliser le montant de

l'aide transférée à la Région pour l'accompagnement en stage de ces étudiants en situation de handicap.

Il est proposé de reconduire cette disposition, à condition toutefois que cette aide ne dépasse pas le montant prévisionnel des indemnités de stage calculé selon la même méthode que pour les autres centres de formation. L'école devra également justifier sa proposition.

Au global, le montant total de la dotation s'élève à **1 478 665 €** pour les étudiants en formation en masso-kinésithérapie et ergothérapie au titre de l'année scolaire 2013/2014. Cette aide régionale permettrait de couvrir les indemnités de stage et le remboursement des frais de transport de 1 406 étudiants en formation en masso-kinésithérapie et de 499 étudiants en ergothérapie.

La répartition de cette dotation par institut de formation figure dans le tableau en annexe 3 de la délibération.

Ces dépenses sont imputées sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP13-001 « Formations sanitaires », action 11300101 « Aides aux élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage-femme » du budget 2014.

Le versement de l'aide régionale est conditionné à la signature de la convention adoptée par la délibération n° CP 11-603 du 7 juillet 2011 relative aux formations sanitaires et sociales. Cette convention fixe les conditions d'octroi de l'aide régionale pour ces écoles.

5. Avenant au programme de qualification par la formation continue : les formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

Fusion entre le GRETA de la Région de Massy et le GRETA Est Essonne et changement de dénomination

Un groupement de service a été constitué, avec effet au 1^{er} janvier 2014, entre les établissements ayant précédemment adhéré aux groupements de service du GRETA de la Région de Massy et du GRETA Est Essonne. Ce groupement de service exploite désormais la marque commerciale « GRETA de l'Essonne » et le Lycée Robert DOISNEAU devient l'établissement support du groupement de service provisoire GRETA de l'Essonne.

Il est précisé que ce regroupement de services crée un nouveau rattachement du GRETA de la Région Massy, qui nécessite l'adoption d'un **avenant de transfert à la convention initiale n°12FCSSO91015**.

En effet, la nouvelle structure administrative a pour effet de :

- modifier la dénomination du GRETA de la Région de Massy,
- modifier l'établissement support du GRETA de la Région de Massy,
- d'adopter une nouvelle dénomination : le « GRETA de l'Essonne »,
- le rattachement à un nouvel établissement support, le Lycée Robert Doisneau.

PROJET DE DELIBERATION**DU****FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES :
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014
INDEMNITES DE STAGE ET DE DEPLACEMENTS DES ETUDIANTS MASSEURS-
KINESITHERAPEUTES ET ERGOTHERAPEUTES**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le Code de l'Education ;
- VU** Le Code du Travail ; et notamment le livre III de la 6^{ème} partie ;
- VU** Le Code l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L451-1 et suivants
- VU** Le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 4383-1 et suivants, et R 6145-28 et suivants, L 4151-7 et les articles D 451-18, D 4383-1 et suivants, R 6145-28 et suivants ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 60 ;
- VU** La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
- VU** La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 103-11 du 18 novembre 2011 relative aux conventions d'objectifs et de moyens pour les centres de formation paramédicaux, maïeutiques et en travail social ;
- VU** La délibération n° CP 11-603 du 7 juillet 2011 relative aux formations sanitaires et sociales ;
- VU** La délibération n° CP 12-335 du 29 mars 2012 relative aux formations sanitaires et sociales ;
- VU** La délibération n° CP 13-019 du 23 janvier 2013 relative aux formations sanitaires et sociales ;
- VU** La délibération n° CP 14-009 du 30 janvier 2014 relative aux formations sanitaires et sociales ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2014 ;
- VU** L'avis de la commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
- VU** L'avis de la commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance ;
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et l'administration générale ;
- VU** Le rapport <numCX%> présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Financement des centres de formation dispensant des formations en travail social

Décide de participer, au titre du dispositif relatif aux centres de formation dispensant des formations en travail social, au financement de la subvention de l'année 2014 conformément aux montants précisés en annexe 1 à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature des avenants conformes à l'avenant type voté à l'article 1 de la délibération de la commission permanente n° CP 12-335 du 29 mars 2012 et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **10 320 000 €** disponibles sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP13-002 « Formations sociales », action 11300202 « Dépenses pédagogiques et administratives » du budget 2014 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 5.

Article 2 : Financement des centres de formation dispensant des formations paramédicales : complément à la subvention globale de fonctionnement 2014

Décide de participer, au titre du dispositif relatif aux centres de formation dispensant des formations paramédicales, au financement de la subvention de l'année 2014 conformément aux montants précisés en annexe 2 à la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant conforme à l'avenant type présenté à l'annexe 7 de la présente délibération, et autorise le Président du Conseil régional à le signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **1 051 600 €** disponibles sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP13-001 « Formations sanitaires », action 11300102 « Dépenses pédagogiques et administratives » du budget 2014 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 5.

Article 3 : Financement des centres de formation dispensant des formations paramédicales et en travail social : complément à la subvention globale de fonctionnement 2014 au titre de l'aide à la mobilité internationale des étudiants

Décide de participer, au titre du dispositif relatif aux centres de formation dispensant des formations paramédicales et en travail social, au financement de la subvention de l'année 2014 conformément aux montants précisés en annexe 3 à la présente délibération.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant conforme à l'avenant type présenté à l'annexe 7 de la présente délibération, et autorise le Président du Conseil régional à le signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **50 000 €** disponibles sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP13-003 « Mesures diverses », action 11300301 « Mesures diverses » du budget 2014 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 5.

Article 4 : Indemnités de stage et de déplacements des étudiants

Attribue une dotation régionale d'aide aux étudiants en formation de masso-kinésithérapie et d'ergothérapie destinée aux remboursements des indemnités de stage et des frais de transport et affecte un montant d'autorisation d'engagement de **1 478 665 €** disponibles sur le chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP13-001 « Formations sanitaires », action 11300101 « Aides aux élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage-femme » du budget 2014 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 5.

Cette dotation est répartie entre les organismes de formation conformément aux montants inscrits dans le tableau joint en annexe 4 à la présente délibération.

Subordonne le versement de cette dotation à la signature d'une convention avec chaque institut de formation de masseur-kinésithérapeute et d'ergothérapeute, adoptée par délibération n° CP 11-603 du 7 juillet 2011 relative aux formations sanitaires et sociales et autorise le Président du Conseil régional à la signer.

Article 5 : Financement des centres de formation dispensant de la formation professionnelle continue : avenant de transfert actant la fusion de GRETA en groupement de services

La Région prend acte, par le présent avenant de transfert :

- de la constitution d'un groupement de services entre le GRETA de la Région Massy signataire de la convention n°12FCSSO91015 (du 15 mai 2012 avec la Région), et GRETA Est Essonne,
- de la nouvelle dénomination « GRETA DE L'ESSONNE », résultant dudit regroupement de services,
- que le Lycée Robert Doisneau devient l'établissement support de la nouvelle entité.

Autorise le Président du Conseil régional à signer avec le GRETA DE L'ESSONNE, l'avenant de transfert n°1 à la convention n°12FCSSO91015 tel que présenté en annexe 6.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION
Centres de formation en travail social
Tableau récapitulatif des soldes au titre de la subvention 2014

Etablissement	Subvention 2013 CP 13-462	Subvention suite à appel à projets "EJE" CP 14-181	Evolutions de la subvention					Total subvention 2014	Montants affectés CP 14-009 du 30 janvier 2014	Reste à affecter	n° dossier IRIS	
			Evolution besoin financement	Financement nouvelle formation	Accompagnement étudiants en situation de handicap	Mesures nouvelles	Total évolution subvention					
75	AP-HP - Ecole d'assistant social	475 000					0	475 000	332 500	142 500	14000422	
	Association des Paralysés de France	86 000					0	86 000	60 200	25 800	14000426	
	Ecole de Service Social de la CRAMIF	580 000					0	580 000	406 000	174 000	14000428	
	Ecole de Formation Psycho-Pédagogique	1 721 270		40 350		117 380	157 730	1 879 000	1 204 889	674 111	14000427	
	Ecole Normale Sociale - ENS	950 000					0	950 000	665 000	285 000	14000429	
	ETSUP	2 028 390	36 500	10 110	50 000		96 610	2 125 000	1 419 873	668 627	14000430	
	Institut Privé "Clorivière"	177 400					0	177 400	124 180	53 220	14000431	
	Centre de Formation Saint-Honoré	2 199 900		15 100			15 100	2 215 000	1 539 930	675 070	14000432	
	Université René Descartes - Paris V	515 000		-5 000			-5 000	510 000	360 500	149 500	14000425	
	IRTS "Parmentier"	5 570 330	43 500	57 070			57 070	5 670 900	3 899 230	1 728 170	14000441	
Total 75		14 303 290	80 000	117 630	50 000	117 380	0	365 010	14 668 300	10 012 302	4 575 998	
78	Sauvegarde de l'Enfance - Buc Ressources	2 074 705		29 995	86 000			115 995	2 190 700	1 452 294	738 406	14000442
	Institut de Formation Sociale des Yvelines	621 600					0	621 600	435 120	186 480	14000423	
Total 78		2 696 305	0	29 995	86 000	0	0	115 995	2 812 300	1 887 414	924 886	
91	Centre de Formation de l'Essonne	538 000					20 000	20 000	558 000	376 600	181 400	14000433
	IRFASE	2 390 000			130 000			130 000	2 520 000	1 673 000	847 000	14000434
Total 91		2 928 000	0	0	130 000	0	20 000	150 000	3 078 000	2 049 600	1 028 400	
92	Métiers de la Petite Enfance "l'Horizon"	982 000					40 000	40 000	1 022 000	687 400	334 600	14000443
	IRTS "Montrouge"	5 565 790		10	96 000	1 400		97 410	5 663 200	3 896 053	1 767 147	14000444
Total 92		6 547 790	0	10	96 000	1 400	40 000	137 410	6 685 200	4 583 453	2 101 747	
93	CERPE	826 070		30				30	826 100	578 249	247 851	14000435
	CEMEA	1 175 900		-20 000				-20 000	1 155 900	823 130	332 770	14000438
	Université Paris 13 - Nord	439 000		2 000				2 000	441 000	307 300	133 700	14000424
Total 93		2 440 970	0	-17 970	0	0	0	-17 970	2 423 000	1 708 679	714 321	
94	INFA	598 000		-8 000				-8 000	590 000	418 600	171 400	14000436
	Union Départementale Animation 94	74 400						0	74 400	52 080	22 320	14000437
Total 94		672 400	0	-8 000	0	0	0	-8 000	664 400	470 680	193 720	
95	CPCV Ile-de-France	64 500						0	64 500	45 150	19 350	14000439
	Ecole Pratique de Service Social	2 371 745		55	50 000			50 055	2 421 800	1 660 222	761 578	14000440
Total 95		2 436 245	0	55	50 000	0	0	50 055	2 486 300	1 705 372	780 928	
Total Ile-de-France		32 025 000	80 000	121 720	412 000	118 780	60 000	792 500	32 817 500	22 417 500	10 320 000	

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

**Complément à la subvention globale de fonctionnement 2014 des centres de formation paramédicale
- surcoûts LMD (Diplômes d'Etat d'infirmier, d'ergothérapeute et de manipulateur d'électroradiologie
médicale)**

UNIVERSITES	IFSI	EFFECTIFS au 15 octobre 2013	Pondération	Base de calcul LMD critères 2010	subvention 2014 - LMD - postes coordination administrative et pédagogique	arrondis	subvention 2014 - LMD - complémentaire IFSI	subvention totale 2014 - LMD -	N° dossier IRIS
	AP-HP			834 179	183 103	183 100		1 017 279	EX003724
	Croix-Rouge			56 435	14 001	14 000	90 000	160 435	EX003732
Paris Descartes	IFSI de Cochin	175	11%		7 293				
	IFSI Lycée Rabelais	225	14%	14 726	9 377	9 375		24 101	EX003729
	IFSI Ste-Anne	383	24%	37 001	15 962	15 960	6 000	58 961	EX003715
	IFSI Hôpitaux de Saint Maurice	240	15%	33 920	10 003	10 005		43 925	EX003714
	IFSI St-Joseph	341	21%	49 942	14 212	14 210	5 000	69 152	EX003738
	IFSI Fondation des Diaconesses de Reuilly	234	15%	38 555	9 752	9 750		48 305	EX003768
TOTAL	6 IFSI	1 598	100%	174 144	66 600	59 300	11 000	244 444	
Pierre et Marie Curie	IFSI Charles Foix, Ivry	423	10%		8 633				
	IFSI Pitié-Salpêtrière (F)	644	15%		13 143				
	IFSI Saint-Antoine	463	11%		9 449				
	IFSI Tenon	572	13%		11 674				
	IFSI Nanterre	246	6%	18 763	5 021	5 020		23 783	EX003692
	IFSI Villeneuve Saint Georges	192	5%	12 127	3 919	3 920		16 047	EX003716
	IFSI Steil, Rueil Malmaison(F)	300	7%	14 170	6 123	6 125	10 000	30 295	EX003694
	IFSI CRF Paris	422	10%		8 613				
	IFSI CRF Mantes la Jolie	264	6%		5 388				
	IFSI Léonie Chaptal, Sarcelles	219	5%	32 457	4 470	4 470		36 927	EX003713
	IFSI Franco Britannique, Levallois	266	6%	18 896	5 429	5 430		24 326	EX003727
	IFSI Croix Saint Simon, Montreuil	242	6%	11 475	4 939	4 940	15 000	31 415	EX003725
TOTAL	12 IFSI	4 253	100%	107 888	86 800	29 905	25 000	162 793	
Paris Diderot-Paris 7	IFSI Bichat	336	13%		10 761				
	IFSI Lycée René Aufray, Clichy	196	8%		6 277				
	IFSI Louis Mourier, Colombes (F)	250	10%		8 006				
	IFSI St-Louis (F)	315	13%		10 088				
	IFSI Argenteuil	221	9%	30 282	7 078	7 080		37 362	EX003730
	IFSI Beaumont/ Oise	200	8%	14 480	6 405	6 405		20 885	EX003754
	IFSI Eaubonne (F)	197	8%	51 676	6 309	6 310		57 986	EX003698
	IFSI Gonesse	251	10%	37 877	8 038	8 040	10 000	55 917	EX003728
	IFSI Moisselles (S+ F)	261	10%	34 488	8 359	8 360	10 000	52 848	EX003712
		IFSI Pontoise	271	11%	25 224	8 679	8 680		33 904
TOTAL	10 IFSI	2 498	100%	194 027	80 000	44 875	20 000	258 902	
Versailles St-Quentin-en-Yvelines	IFSI Ambroise Paré, Boulogne	303	16%		9 732				
	IFSI Raymond Poincaré, Garches (F)	319	17%		10 246				
	IFSI Meulan les Mureaux	180	10%	22 906	5 781	5 780	10 000	38 686	EX003707
	IFSI Poissy Saint Germain	236	13%	36 678	7 580	7 580		44 258	EX003740
	IFSI Rambouillet	180	10%	30 255	5 781	5 780	5 000	41 035	EX003734
	IFSI Versailles	201	11%	26 932	6 456	6 455	5 000	38 387	EX003702
	IFSI MGEN La Verrière	250	14%	22 739	8 029	8 030		30 769	EX003691
	IFSI Foch, Suresnes	168	9%	13 592	5 396	5 395	10 000	28 987	EX003739
TOTAL	8 IFSI	1 837	100%	153 102	59 000	39 020	30 000	222 122	
Paris Sud	IFSI Antoine Béclère, Clamart	280	11%		7 566				
	IFSI Kremlin Bicêtre,	477	19%		12 889				
	IFSI Paul Brousse, Villejuif	276	11%		7 458				
	IFSI Paul Guiraud, Villejuif	232	9%	19 985	6 269	6 270		26 255	EX003733
	IFSI Barthélemy Durand, Etampes	211	8%	26 770	5 701	5 700		32 470	EX003735
	IFSI Longjumeau	251	10%	234 225	6 782	6 780		241 005	EX003782
	IFSI Orsay	119	5%	17 020	3 215	3 215		20 235	EX003720
	IFSI Perray Vaucluse	230	9%	38 578	6 215	6 215		44 793	EX003700
	IFSI Sud Francilien	411	17%	40 676	11 105	11 105	10 000	61 781	EX003726
TOTAL	9 IFSI	2 487	100%	377 254	67 200	39 285	10 000	426 539	
Paris-Est Créteil - Val de Marne	IFSI Emile Roux, Limeil Brevannes (F)	342	14%		11 894				
	IFSI Henri Mondor, Créteil	599	25%		20 833				
	IFSI Les Murets, La Queue en Brie	222	9%	58 444	7 721	7 720		66 164	EX003703
	IFSI Coulommiers	184	8%	18 758	6 399	6 400		25 158	EX003722
	IFSI Fontainebleau (F)	190	8%	7 508	6 608	6 610	10 000	24 118	EX003693
	IFSI Serris	176	7%	34 905	6 121	6 120		41 025	EX003718
	IFSI Meaux	212	9%	30 530	7 373	7 375		37 905	EX003690
	IFSI Melun	176	7%	20 022	6 121	6 120		26 142	EX003736
	IFSI Montéreau	192	8%	26 999	6 678	6 680		33 679	EX003709
	IFSI Provins	151	6%	18 884	5 252	5 250		24 134	EX003695
TOTAL	10 IFSI	2 444	100%	216 050	85 000	52 275	10 000	278 325	
Paris Nord 13	IFSI Avicenne, Bobigny (F)	247	12%		8 598				
	IFSI Jean Verdier, Bondy	246	12%		8 563				
	IFSI R. Ballanger, Aulnay/Bois	256	13%	23 646	8 911	8 910		32 556	EX003788
	IFSI Delafontaine, Saint Denis	319	16%	25 347	11 104	11 105	10 000	46 452	EX003794
	IFSI Ville Evard, Neuilly/Seine	209	10%	42 442	7 275	7 275		49 717	EX003723
	IFSI Théodore Simon, Neuilly/ Marne	569	28%	40 513	19 806	19 805		60 318	EX003737
	IFSI Louise Couvé, Aubervilliers(F)	165	8%	40 924	5 743	5 745	5 000	51 669	EX003687
TOTAL	7 IFSI	2 011	100%	172 872	70 000	52 840	15 000	240 712	
TOTAL		17 128		2 285 951	514 600	514 600	211 000	3 011 551	

Légende :
 Bleu : AP-HP
 Vert : FHF
 Orange : FEHAP
 Rouge : Croix-Rouge
 Noir : autres

**Complément à la subvention globale de fonctionnement 2014 des centres de formation
paramédicale - surcoûts LMD**

Dpt	Etablissement	Ville	Formations dispensées	Subvention LMD 2014 déjà attribuée	Complément de subvention LMD 2014	Soit un total de subvention LMD 2014	Dossier IRIS
75	ADERE	Paris	ERGO	20 000 €	0 €	20 000 €	
78	IFE du CHIMM	Meulan-les-Mureaux	ERGO	0 €	0 €	0 €	
94	IFE de l'UPEC	Créteil	ERGO	20 000 €	24 000 €	44 000 €	EX003781
SOUS TOTAL ERGO				40 000 €	24 000 €	64 000 €	
75	IFMEM de l'AP-HP	Paris	MEM	59 666 €	18 400 €	78 066 €	EX003724
78	IFMEM de Poissy-Saint-Germain	Poissy-Saint-Germain	MEM	16 958 €	44 400 €	61 358 €	EX003740
91	IFMEM du Sud Francilien	Corbeil Essonnes	MEM	15 702 €	37 200 €	52 902 €	EX003726
SOUS TOTAL MEM				92 326 €	100 000 €	192 326 €	
TOTAL				132 326 €	124 000 €	256 326 €	

dpt	établissements	subvention 2013	Formations paramédicales niveaux III, II et I						Formations paramédicales niveau V				Total Subvention 2014 (9 = 6 + 8)	Montants affectés en janvier 2014 CP14-009 saisie (10)	Montants affectés en avril 2014 CP14-181 saisie (11)	Autorisation d'engagement 2014 Chapitre 931 "formation professionnelle et apprentissage"			
			Sub 2013 niv III, II et I (dont LMD)	Base calcul LMD infirmier sur critères 2010 intégrée à la subvention 2013 (1)	LMD autres formations MEM et ERGO intégrée à la subvention 2013 (2)	Evolution suite à CP 14-181 du 10 avril 2014 (3)	Augmentation subvention LMD IDE, ERGO et MEM (4)	Autre financement complémentaire (5)	Subvention 2014 (6) [A + 3 + 4 + 5]	Subvention 2013 niv V (B)	Evolution suite à CP 14-181 du 10 avril 2014 (7)	subvention 2014 = [B + 7] (8)				Reste à affecter (12 = 9-10-11)	code fonctionnel 13 - formations sanitaires et sociales		
75	Croix Rouge	3 438 933	2 746 293	56 435		131 002	104 000				2 981 295	692 640		692 640	3 673 935	2 407 253	1 162 682	104 000	104 000
	APHP	41 559 666	40 159 666	834 179	59 686	-16	201 500				40 361 150	1 400 000		1 400 000	41 761 150	29 091 766	12 467 884	201 500	201 500
	Fondation des Diaconesses de Reuilly	1 639 738	1 334 738	38 555		64 002	9 750				1 408 490	305 000	10 000	315 000	1 723 490	1 147 817	565 923	9 750	9 750
	Centre hospitalier de Sainte Anne	2 444 068	2 324 935	37 001		5 932	21 960				2 352 827	119 133		119 133	2 471 960	1 710 848	739 152	21 960	21 960
	Fondation Hôpital Saint-Joseph	2 432 870	2 017 390	49 942		15 000	19 210				2 051 600	415 480		415 480	2 467 080	1 703 009	744 861	19 210	19 210
	ADERE	160 000	160 000		20 000		0	0			160 000				160 000	112 000	48 000	0	0
	GIP Ecole supérieure Montsouris	47 000	47 000				0	0			47 000				47 000	32 900	14 100	0	0
	Fondation hospitalière Sainte-Marie	731 100	731 100			3 500	0				734 600				734 600	511 770	222 830	0	0
	Lycée Rabelais	162 713	162 713	14 726		5 002	9 375				177 080				177 080	113 899	53 816	9 375	9 375
	Total 75 + AP-HP + Croix Rouge		52 616 088	49 683 835	1 030 838	79 666	224 422	365 795			50 274 052	2 932 253	10 000		2 942 253	53 216 305	36 831 262	16 019 248	365 795
77	Centre hospitalier de Coulommiers	1 060 000	960 000	18 758		7 000	6 400			973 400	100 000	3 000	103 000	1 076 400	742 000	328 000	6 400	6 400	
	Fondation santé Etudiant de France - CMPA	96 930									96 930		96 930	96 930	67 851	29 079	0	0	
	Centre hospitalier de Fontainebleau	1 231 000	1 120 100	7 508		44 900	16 610			1 181 610	110 900	14 100	125 000	1 306 610	861 700	428 300	16 610	16 610	
	Centre hospitalier de Lagny - Marne la Vallée	1 170 000	1 170 000	34 905		0	6 120			1 176 120				1 176 120	819 000	351 000	6 120	6 120	
	Centre hospitalier de Meaux	1 620 000	1 505 000	30 530		0	7 375			1 512 375	115 000		115 000	1 627 375	1 134 000	486 000	7 375	7 375	
	Centre hospitalier de Melun	1 123 915	1 018 842	20 022		0	6 120			1 024 962	105 073		105 073	1 130 035	786 741	337 174	6 120	6 120	
	Centre hospitalier de Provins	1 030 000	912 740	18 884		0	5 250			917 990	117 260		117 260	1 035 250	721 000	309 000	5 250	5 250	
	Centre hospitalier de Montereau	1 085 000	995 000	26 999		20 000	6 680			1 021 680	90 000		90 000	1 111 680	759 500	345 500	6 680	6 680	
Total 77		8 416 845	7 681 682	157 606	0	71 900	54 555			7 808 137	735 163	17 100		752 263	8 560 400	5 891 792	2 614 053	54 555	54 555
78	Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion	246 300								246 300			246 300	246 300	172 410	73 890	0	0	
	Centre hospitalier Poissy - Saint Germain	2 303 958	2 102 628	36 678	16 958	2	51 980			2 154 610	201 330		201 330	2 355 940	1 612 771	691 189	51 980	51 980	
	Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines	858 000	858 000	0		0	0			858 000				858 000	600 600	257 400	0	0	
	Centre hospitalier de Versailles	1 198 000	1 055 000	26 932		10 000	11 455			1 076 455	143 000		143 000	1 219 455	838 600	369 400	11 455	11 455	
	Centre hospitalier de Meulan Les Mureaux	1 582 203	1 312 203	22 906		200 002	15 780		2 000	1 529 985	270 000		270 000	1 799 985	1 107 542	674 663	17 780	17 780	
	Centre hospitalier de Rambouillet	1 204 876	1 064 876	30 255		12 124	10 780			1 087 780	140 000		140 000	1 227 780	843 413	373 587	10 780	10 780	
	MGEN - Institut National Marcel Rivière	1 132 200	1 132 200	22 739		0	8 030			1 140 230				1 140 230	792 540	339 660	8 030	8 030	
Total 78		8 545 307	7 544 677	139 510	16 958	202 358	98 025	2 000		7 847 060	1 000 630	0		1 000 630	8 847 690	5 967 676	2 779 789	100 025	100 025
91	Centre hospitalier d'Arpajon	87 000								87 000		0	87 000	87 000	60 900	26 100	0	0	
	Centre hospitalier du Sud-Francilien	2 702 702	2 252 702	40 676	15 702	110 000	58 305			2 421 007	450 000	14 998	464 998	2 886 005	1 891 891	935 809	58 305	58 305	
	Centre hospitalier d'Orsay	720 000	720 000	17 020		20 000	3 215			743 215				743 215	504 000	236 000	3 215	3 215	
	Centre hospitalier de Longjumeau	1 605 000	1 493 500	234 225		20 000	6 780			1 520 280	111 500	15 000	126 500	1 646 780	1 123 500	516 500	6 780	6 780	
	Centre hospitalier spécialisé de Perray Vaucluse	1 410 000	1 410 000	38 578		-30 000	6 215			1 386 215				1 386 215	987 000	393 000	6 215	6 215	
	Centre hospitalier de Barthélémy Durand	1 160 000	1 054 550	26 770		15 450	5 700			1 075 700	105 450	4 550	110 000	1 185 700	812 000	368 000	5 700	5 700	
Total 91		7 684 702	6 930 752	357 269	15 702	135 450	80 215			7 146 417	753 950	34 548		788 498	7 934 915	5 379 291	2 475 409	80 215	80 215
92	Institut hospitalier franco-britannique	1 829 000	1 572 000	18 896		0	5 430	200 000		1 777 430	257 000		257 000	2 034 430	1 280 300	548 700	205 430	205 430	
	CASH Nanterre	2 670 500	2 458 500	18 763		0	5 020			2 463 520	212 000		212 000	2 675 520	1 869 350	801 150	5 020	5 020	
	Centre hospitalier SteH - Rueil Malmaison	1 329 000	1 329 000	14 170		95 000	16 125			1 440 125				1 440 125	930 300	493 700	16 125	16 125	
	Centre hospitalier Foch - Suresnes	1 990 000	1 990 000	13 592		0	15 395			2 005 395				2 005 395	1 393 000	597 000	15 395	15 395	
Total 92		7 818 500	7 349 500	65 421	0	95 000	41 970	200 000		7 686 470	469 000	0		469 000	8 155 470	5 472 950	2 440 550	241 970	241 970

dpt	établissements	subvention 2013	Formations paramédicales niveaux III, II et I						Formations paramédicales niveau V				Total Subvention 2014 (9 = 6 + 8)	Montants affectés en janvier 2014 CP14-009 saisie (10)	Montants affectés en avril 2014 CP14-181 saisie (11)	Autorisation d'engagement 2014 Chapitre 931 "formation professionnelle et apprentissage"	
			Sub 2013 niv III, II et I (dont LMD) (A)	Base calcul LMD infirmier sur critères 2010 intégrée à la subvention 2013 (1)	LMD autres formations MEM et ERGO intégrée à la subvention 2013 (2)	Evolution suite à CP 14-181 du 10 avril 2014 (3)	Augmentation subvention LMD IDE, ERGO et MEM (4)	Autre financement complémentaire (5)	Subvention 2014 (6) [A + 3 + 4 + 5]	Subvention 2013 niv V (B)	Evolution suite à CP 14-181 du 10 avril 2014 (7)	subvention 2014 = [B + 7] (8)				Reste à affecter (12 = 9-10-11)	code fonctionnel 13 - formations sanitaires et sociales
93	Centre de formation Louise Couvé	1 044 214	614 665	40 924		14 001	10 745		639 411	429 549	15 000	444 549	1 083 960	730 950	342 265	10 745	10 745
	Centre hospitalier R. Ballanger	1 542 611	1 337 353	23 646		39 999	8 910		1 386 262	205 258		205 258	1 591 520	1 079 828	502 782	8 910	8 910
	Fondation Œuvre Croix Saint-Simon	1 922 230	1 615 230	11 475		85 000	19 940		1 720 170	307 000	10 000	317 000	2 037 170	1 345 561	671 669	19 940	19 940
	IFITS Théodore Simon	3 732 673	3 235 579	40 513		231 742	19 805		3 487 126	497 094		497 094	3 984 220	2 612 871	1 351 544	19 805	19 805
	Etablissement public de santé de Ville Evrard	1 450 296	1 450 296	42 442		-1	7 275		1 457 570				1 457 570	1 015 207	435 088	7 275	7 275
	Centre hospitalier Saint Denis	1 720 275	1 550 746	25 347		70 000	21 105		1 641 851	169 529		169 529	1 811 380	1 204 193	586 082	21 105	21 105
Total 93		11 412 299	9 803 869	184 347	0	440 741	87 780		10 332 390	1 608 430	25 000	1 633 430	11 965 820	7 988 610	3 889 430	87 780	87 780
94	Centre hospitalier Villeneuve St Georges	1 240 000	1 164 750	12 127		-8 750	3 920		1 159 920	75 250	14 250	89 500	1 249 420	868 000	377 500	3 920	3 920
	Centre hospitalier Les Murets - La Queue en Brie	1 485 000	1 485 000	58 444		30 000	7 720		1 522 720				1 522 720	1 039 500	475 500	7 720	7 720
	Centre hospitalier Paul Guiraud - Villejuif	1 510 000	1 340 000	19 985		-70 000	6 270		1 276 270	170 000	-10 000	160 000	1 436 270	1 057 000	373 000	6 270	6 270
	Ecole départementale de puériculture	187 000	97 000			3 000	0		100 000	90 000		90 000	190 000	130 900	59 100	0	0
	Les hôpitaux de Saint-Maurice	2 531 000	2 531 000	33 920		34 000	10 005		2 575 005				2 575 005	1 771 700	793 300	10 005	10 005
	Université Paris Est Créteil	140 000	140 000		20 000	30 000	24 000		194 000				194 000	98 000	72 000	24 000	24 000
Total 94		7 093 000	6 757 750	124 476	20 000	18 250	51 915		6 827 915	335 250	4 250	339 500	7 167 415	4 965 100	2 150 400	51 915	51 915
95	Centre hospitalier Victor Dupouy - Argenteuil	1 640 037	1 431 978	30 282		-100 002	7 080		1 339 056	208 059		208 059	1 547 115	1 148 026	392 009	7 080	7 080
	Centre hospitalier de Gonesse	1 489 497	1 318 426	37 877		59 998	18 040		1 396 464	171 071		171 071	1 567 535	1 042 648	506 847	18 040	18 040
	Centre hospitalier Roger Prévot - Moisselles	1 292 515	1 182 515	34 488		20 050	18 360		1 220 925	110 000		110 000	1 330 925	904 761	407 804	18 360	18 360
	GHEM Simone Veil	1 497 130	1 379 889	51 676		38 000	6 310		1 424 199	117 241		117 241	1 541 440	1 047 991	487 139	6 310	6 310
	Centre hospitalier Portes de l'Oise	1 231 029	1 156 081	14 480		20 001	6 405		1 182 487	74 948	10 000	84 948	1 267 435	861 720	399 310	6 405	6 405
	Centre hospitalier René Dubos - Pontoise	1 784 077	1 684 110	25 224		-15 002	8 680		1 677 788	99 967	15 000	114 967	1 792 755	1 248 854	535 221	8 680	8 680
Fondation L. Chaptal	2 082 774	1 838 265	32 457		1	4 470		1 842 736	244 509	10 000	254 509	2 097 245	1 457 942	634 833	4 470	4 470	
Total 95		11 017 059	9 991 264	226 484	0	23 046	69 345		10 083 655	1 025 795	35 000	1 060 795	11 144 450	7 711 942	3 363 163	69 345	69 345
Total Ile-de-France		114 603 800	105 743 329	2 285 951	132 326	1 211 167	849 600	202 000	108 006 096	8 860 471	125 898	8 986 369	116 992 465	80 208 823	35 732 042	1 051 600	1 051 600

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION

Complément à la subvention globale de fonctionnement 2014 au titre de l'aide à la mobilité internationale des étudiants

Nombre d'étudiants partant en mobilité - rentrée 2013/2014

	étudiants	Montant forfait en €	Dossier IRIS
IFITS Théodore Simon	14	7 000	14010863
Sainte Anne	1	4 000	14010876
Saint Joseph	2	4 000	14010877
Buc Ressources	1	4 000	14010878
ADERE	2	4 000	14010880
IRTS Montrouge	0	2 000	14010882
L'Horizon	2	4 000	14010883
IFSI Argenteuil	0	2 000	14010884
APHP	0	2 000	14010887
Centre Hospitalier de Meulan les Mureaux	0	2 000	14010888
Université Paris Est Créteil - IFE	4	4 000	14010889
IFSY	0	2 000	14010894
Université Paris 13 Nord - IUT Bobigny	0	2 000	14010896
Institut Hospitalier Franco-Britannique	6	7 000	14010897
	32	50 000	

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION

Tableau récapitulatif des aides régionales pour le remboursement des indemnités de stage et des frais de transport 2013/2014

Centre de formation	Statut	Adresse	Commune et CP	Effectif 2013/2014*	Indemnités de stage	Frais de transport	Total (en €)	Rappel 2013	Dossier Aide versée
IFMK de l'AP/HP Pitié Salpêtrière	Public	44 rue Jenner	75013 PARIS	90	53 400	7 000	60 400	55 880	14006187
Ecole Supérieure de Masseurs-Kinésithérapeutes - Ecole DANHIER	Privé	17 rue de Liège	75009 PARIS	132	91 080	113 000	204 080	205 460	14007798
ADERF Ecole de Kinésithérapie de Paris	Privé	107 rue de Reuilly	75012 PARIS	154	85 760	45 600	131 360	139 200	14006188
IFMK EFOM	Privé	118 bis rue de Javel	75015 PARIS	168	93 912	54 638	148 550	153 420	14007668
IFMK Ecole d'ASSAS	Privé	56 rue de l'Eglise	75015 PARIS	179	103 120	134 820	237 940	237 785	14006189
IFMK Saint-Michel	Privé	68 rue du Commerce	75015 PARIS	188	51 940	34 000	85 940	77 880	14007698
IFMK CEERRF	Privé	36 rue Pinel	93200 SAINT-DENIS	145	69 600	46 050	115 650	226 010	14007765
IFMK de l'ENKRE - Hôpitaux de Saint-Maurice	Public	12 rue du Val d'Osne	94410 SAINT-MAURICE	307	129 960	87 410	217 370	222 405	14007663
IFMK Valentin Hauy	Privé	9 rue Duroc	75007 PARIS	25	17 000	3 335	20 335	31 555	14007796
IFMK Paul Guinot	Privé	24-26 bd Chastenet de Géry	94814 VILLEJUIF	18	12 240	1 500	13 740	15 400	14006277
				1 406		Sous-total masseur kiné	1 235 365	1 364 995	
ADERE Institut de formation en ergothérapie	Privé	52 rue de Vitruve	75020 PARIS	173	68 375	20 385	88 760	83 810	14006190
IFE du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux	Public	1 rue du Fort	78250 MEULAN-LES-MUREAUX	88	32 980	10 630	43 610	21 975	14006191
Institut de formation en ergothérapie de l'Université de Paris Est Créteil	Public	61 av. du Général de Gaulle	94010 CRETEIL	238	95 930	15 000	110 930	99 490	14007664
				499		Sous-total ergothérapeute	243 300	205 275	
TOTAL							1 478 665	1 570 270	

Masseur-kiné : effectif de 2ème et 3ème années (le texte ne prévoit pas d'indemnités de stage en 1ère année)
Ergothérapeute : effectif des 3 années

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION

Etat récapitulatif des subventions

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300101 - Aides aux élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage-femme

Dispositif :	00000649 - Indemnités de stage et remboursement de frais de transport pour les étudiants en masso-kinésithérapie et en ergothérapie
---------------------	---

Dossier :	14007664 - UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL PARIS 12		
Bénéficiaire :	R1467 - UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL PARIS 12		
Localisation :	CRETEIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	110 930,00 €	Code nature :	65735

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	110 930,00 €

Dossier :	14006187 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS		
Bénéficiaire :	R7592 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	60 400,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	60 400,00 €

Dossier :	14006191 - CTRE HOSP MEULAN MUREAUX		
Bénéficiaire :	R20769 - CTRE HOSP MEULAN MUREAUX		
Localisation :	MEULAN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	43 610,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	43 610,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300101 - Aides aux élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage-femme

Dispositif :	00000649 - Indemnités de stage et remboursement de frais de transport pour les étudiants en masso-kinésithérapie et en ergothérapie
---------------------	---

Dossier :	14007663 - LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE		
Bénéficiaire :	P0016634 - LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE		
Localisation :	SAINT-MAURICE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	217 370,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	217 370,00 €

Dossier :	14006188 - ADERF ASSO DEVELOPPEMENT ET RECHERCHE EN REEDUCATION FONCTIONNELLE-IFSS		
Bénéficiaire :	P0003136 - ADERF ASSO DEVELOPPEMENT ET RECHERCHE EN REEDUCATION FONCTIONNELLE-IFSS		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	131 360,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	131 360,00 €

Dossier :	14006189 - ECOLE D ASSAS CENTRE MASSOTHERAPIE		
Bénéficiaire :	P0003137 - ECOLE D ASSAS CENTRE MASSOTHERAPIE		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	237 940,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	237 940,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300101 - Aides aux élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage-femme

Dispositif :	00000649 - Indemnités de stage et remboursement de frais de transport pour les étudiants en masso-kinésithérapie et en ergothérapie
---------------------	---

Dossier :	14006190 - ADERE ASS DEVELOP ENSEI GNEMT RECHERC ERGOTHERAPIE		
Bénéficiaire :	R30021 - ADERE ASS DEVELOP ENSEI GNEMT RECHERC ERGOTHERAPIE		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	88 760,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	88 760,00 €

Dossier :	14006277 - ASS PAUL GUINOT POUR AVEUGLE & MALVOYANTS CTRE PAUL ET LILIANE GUINOT		
Bénéficiaire :	R13937 - ASS PAUL GUINOT POUR AVEUGLE & MALVOYANTS CTRE PAUL ET LILIANE GUINOT		
Localisation :	VILLEJUIF		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	13 740,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	13 740,00 €

Dossier :	14007668 - FONDATION EFOM BORIS DOLTO		
Bénéficiaire :	P0016735 - FONDATION EFOM BORIS DOLTO		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	148 550,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	148 550,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300101 - Aides aux élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage-femme

Dispositif :	00000649 - Indemnités de stage et remboursement de frais de transport pour les étudiants en masso-kinésithérapie et en ergothérapie
---------------------	---

Dossier :	14007698 - IFMK		
Bénéficiaire :	P0003141 - IFMK		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	85 940,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	85 940,00 €

Dossier :	14007765 - CEERRF CENTRE EUROPEEN ENSEIGNEMENT REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE		
Bénéficiaire :	P0014469 - CEERRF CENTRE EUROPEEN ENSEIGNEMENT REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE		
Localisation :	SAINT-DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	115 650,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	115 650,00 €

Dossier :	14007796 - AVH ASS VALENTIN HAUY SCE		
Bénéficiaire :	R1761 - AVH ASS VALENTIN HAUY SCE		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 335,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	20 335,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300101 - Aides aux élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage-femme

Dispositif :	00000649 - Indemnités de stage et remboursement de frais de transport pour les étudiants en masso-kinésithérapie et en ergothérapie
---------------------	---

Dossier :	14007798 - ECOLE DANHIER DE MASSO-KINESITHERAPIE- INSTITUT DE FORMATION SANITAIRE		
Bénéficiaire :	P0003139 - ECOLE DANHIER DE MASSO-KINESITHERAPIE- INSTITUT DE FORMATION SANITAIRE		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	204 080,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	204 080,00 €

Total sur le dispositif 00000649 - Indemnités de stage et remboursement de frais de transport pour les étudiants en masso-kinésithérapie et en ergothérapie :	1 478 665,00 €
--	----------------

Total sur l'imputation 931 - 13 - 113001 - 11300101 :	1 478 665,00 €
--	----------------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003729 - LYCEE RABELAIS PARIS 18EME Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R3376 - LYCEE RABELAIS PARIS 18EME		
Localisation :	LYP RABELAIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	9 375,00 €	Code nature :	657351

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	53 816,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003690 - CENTRE HOSPITALIER DE MEAUX Fonctionnement 24/10/2013		
Bénéficiaire :	R30022 - CENTRE HOSPITALIER DE MEAUX		
Localisation :	MEAUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	7 375,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	486 000,00 €

Dossier :	EX003692 - CASH CTRE D'ACCUEIL DE SOINS HOSP NANTERRE Fonctionnement 24/10/2013		
Bénéficiaire :	R10366 - CASH CTRE D'ACCUEIL DE SOINS HOSP NANTERRE		
Localisation :	NANTERRE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 020,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	801 150,00 €

Dossier :	EX003693 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL Fonctionnement 24/10/2013		
Bénéficiaire :	R8086 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL		
Localisation :	FONTAINEBLEAU		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	16 610,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	428 300,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003694 - CTRE HOSP RUEIL MALMAISO STELL Fonctionnement 24/10/2013		
Bénéficiaire :	R27019 - CTRE HOSP RUEIL MALMAISO STELL		
Localisation :	RUEIL-MALMAISON		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	16 125,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	493 700,00 €

Dossier :	EX003695 - CTRE HOSP PROVINS HOPITAL LEON BINET Fonctionnement 25/10/2013		
Bénéficiaire :	R18419 - CTRE HOSP PROVINS HOPITAL LEON BINET		
Localisation :	PROVINS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 250,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	309 000,00 €

Dossier :	EX003698 - CENTRE HOSPITALIER SIMONE-VEIL Fonctionnement 25/10/2013		
Bénéficiaire :	R26783 - CENTRE HOSPITALIER SIMONE-VEIL		
Localisation :	EAUBONNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 310,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	487 139,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003700 - CTRE HOSP EPINAY S/ORGE PERRAY VAUCLUSE Fonctionnement 25/10/2013		
Bénéficiaire :	R27802 - CTRE HOSP EPINAY S/ORGE PERRAY VAUCLUSE		
Localisation :	EPINAY-SUR-ORGE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 215,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	393 000,00 €

Dossier :	EX003701 - CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS Fonctionnement 25/10/2013		
Bénéficiaire :	R17612 - CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS		
Localisation :	PONTOISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	8 680,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	535 221,00 €

Dossier :	EX003702 - CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES Fonctionnement 25/10/2013		
Bénéficiaire :	R10588 - CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES		
Localisation :	VERSAILLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	11 455,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	369 400,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003703 - CTRE HOSP LA QUEUE BRIE HOPITAL LES MURETS Fonctionnement 28/10/2013		
Bénéficiaire :	R24786 - CTRE HOSP LA QUEUE BRIE HOPITAL LES MURETS		
Localisation :	LA QUEUE-EN-BRIE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	7 720,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	475 500,00 €

Dossier :	EX003707 - CTRE HOSP MEULAN MUREAUX Fonctionnement 29/10/2013		
Bénéficiaire :	R20769 - CTRE HOSP MEULAN MUREAUX		
Localisation :	LES MUREAUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	17 780,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	674 663,00 €

Dossier :	EX003709 - HOPITAL DE MONTEREAU-FAULT-YONNE Fonctionnement 29/10/2013		
Bénéficiaire :	R18098 - HOPITAL DE MONTEREAU-FAULT-YONNE		
Localisation :	MONTEREAU-FAULT-YONNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 680,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	345 500,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003712 - CTRE HOSP MOISSELLES ROGER PREVOT Fonctionnement 29/10/2013		
Bénéficiaire :	R1986 - CTRE HOSP MOISSELLES ROGER PREVOT		
Localisation :	MOISSELLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	18 360,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	407 804,00 €

Dossier :	EX003714 - LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	P0016634 - LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 005,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	793 300,00 €

Dossier :	EX003715 - CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE PARIS Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R20345 - CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE PARIS		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	21 960,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	739 152,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003716 - CHIV CTRE HOSP INTERCOM VILLENEUVE ST GEORGES Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R4770 - CHIV CTRE HOSP INTERCOM VILLENEUVE ST GEORGES		
Localisation :	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	3 920,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	377 500,00 €

Dossier :	EX003718 - CTRE HOSP LAGNY S/MARNE Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R1983 - CENTRE HOSPITALIER DE MARNE LA VALLEE		
Localisation :	LAGNY-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 120,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	351 000,00 €

Dossier :	EX003720 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL D ORSAY Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R27801 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL D ORSAY		
Localisation :	ORSAY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	3 215,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	236 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003722 - CENTRE HOSPITALIER ARBELTIER DE COULOMMIERS Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R21039 - CENTRE HOSPITALIER ARBELTIER DE COULOMMIERS		
Localisation :	COULOMMIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 400,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	328 000,00 €

Dossier :	EX003723 - SANTE DE VILLE EVRARD Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R1982 - SANTE DE VILLE EVRARD		
Localisation :	NEUILLY-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	7 275,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	435 088,00 €

Dossier :	EX003724 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R7592 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	201 500,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	12 467 884,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003726 - CTRE HOSP CORBEIL ESSONN SUD FRANCILIEN Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R19980 - CTRE HOSP CORBEIL ESSONN SUD FRANCILIEN		
Localisation :	CORBEIL-ESSONNES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	58 305,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	815 809,00 €

Dossier :	EX003728 - CENTRE HOSPITALIER GONESSE Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R7484 - CENTRE HOSPITALIER GONESSE		
Localisation :	GONESSE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	18 040,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	506 847,00 €

Dossier :	EX003730 - CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R19016 - CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY		
Localisation :	ARGENTEUIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	7 080,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	392 009,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003733 - GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R25702 - GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 270,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	373 000,00 €

Dossier :	EX003734 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R4184 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET		
Localisation :	RAMBOUILLET		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 780,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	373 587,00 €

Dossier :	EX003735 - CTRE HOSP ETAMPES HOPITAL BARTHELEMY DURAND Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R23393 - CTRE HOSP ETAMPES HOPITAL BARTHELEMY DURAND		
Localisation :	ETAMPES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 700,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	368 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003736 - CENTRE HOSPITALIER MARC JACQUET Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R28320 - CENTRE HOSPITALIER MARC JACQUET		
Localisation :	MELUN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 120,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	337 174,00 €

Dossier :	EX003737 - GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R11921 - GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON		
Localisation :	NEUILLY-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	19 805,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 211 544,00 €

Dossier :	EX003740 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOM POISSY SAINT GERMAIN Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R7962 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOM POISSY SAINT GERMAIN		
Localisation :	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	51 980,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	691 189,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003754 - CTRE HOSP PORTES OISE HOPITAL JACQUES FRITSCHI Fonctionnement 06/11/2013		
Bénéficiaire :	R18434 - CTRE HOSP PORTES OISE HOPITAL JACQUES FRITSCHI		
Localisation :	BEAUMONT-SUR-OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 405,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	399 310,00 €

Dossier :	EX003781 - UNIVERSITE PARIS 12 VAL DE MARNE Fonctionnement 13/11/2013		
Bénéficiaire :	R1467 - UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL PARIS 12		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	24 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	72 000,00 €

Dossier :	EX003782 - CTRE HOSP LONGJUMEAU Fonctionnement 14/11/2013		
Bénéficiaire :	R9672 - CTRE HOSP LONGJUMEAU		
Localisation :	LONGJUMEAU		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	6 780,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	516 500,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003788 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ROBERT BALLANGER Fonctionnement 15/11/2013		
Bénéficiaire :	R1985 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ROBERT BALLANGER		
Localisation :	AULNAY-SOUS-BOIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	8 910,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	502 782,00 €

Dossier :	EX003794 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ST DENIS CH DELAFONTAINE Fonctionnement 15/11/2013		
Bénéficiaire :	R15916 - CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ST DENIS CH DELAFONTAINE		
Localisation :	SAINT-DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	21 105,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	586 082,00 €

Dossier :	EX003687 - CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE Fonctionnement 22/10/2013		
Bénéficiaire :	R10507 - CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE		
Localisation :	AUBERVILLIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 745,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	182 265,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003691 - MGEN ACTION SANITAIRE & SOCIALE Fonctionnement 24/10/2013		
Bénéficiaire :	R30023 - MGEN ACTION SANITAIRE & SOCIALE		
Localisation :	LE MESNIL-SAINT-DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	8 030,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	339 660,00 €

Dossier :	EX003713 - FONDATION LEONIE CHAPTAL Fonctionnement 29/10/2013		
Bénéficiaire :	R10693 - FONDATION LEONIE CHAPTAL		
Localisation :	SARCELLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	4 470,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	494 833,00 €

Dossier :	EX003725 - FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R11909 - FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON		
Localisation :	MONTREUIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	19 940,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	531 669,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003727 - OEUVRE DU PERPETUEL SECOURS HOPITAL DU PERPETUEL SECOURS Fonctionnement 30/10/2013		
Bénéficiaire :	R27017 - OEUVRE DU PERPETUEL SECOURS HOPITAL DU PERPETUEL SECOURS		
Localisation :	LEVALLOIS-PERRET		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	205 430,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	548 700,00 €

Dossier :	EX003732 - CRF CROIX ROUGE FRANCAISE Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R10191 - CRF CROIX ROUGE FRANCAISE		
Localisation :	ROMAINVILLE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	104 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	864 882,00 €

Dossier :	EX003738 - FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH ECOLE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R4087 - FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH ECOLE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	19 210,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	744 861,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113001 - Formations sanitaires
Action :	11300102 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	EX003739 - HOPITAL FOCH Fonctionnement 31/10/2013		
Bénéficiaire :	R9794 - HOPITAL FOCH		
Localisation :	SURESNES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 395,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	597 000,00 €

Dossier :	EX003768 - FONDATION DIACONESSES DE REUILLY Fonctionnement 08/11/2013		
Bénéficiaire :	P0026443 - FONDATION DIACONESSES DE REUILLY		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	9 750,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	465 923,00 €

Total sur le dispositif 00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés :	1 051 600,00 €
---	----------------

Total sur l'imputation 931 - 13 - 113001 - 11300102 :	1 051 600,00 €
--	----------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113002 - Formations sociales
Action :	11300202 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	14000423 - DEPARTEMENT DES YVELINES		
Bénéficiaire :	R2301 - DEPARTEMENT DES YVELINES		
Localisation :	VERSAILLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	186 480,00 €	Code nature :	65733

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	435 120,00 €

Dossier :	14000422 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS		
Bénéficiaire :	R7592 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	142 500,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	332 500,00 €

Dossier :	14000424 - UNIVERSITE PARIS XIII PARIS-NORD VILLETANEUSE		
Bénéficiaire :	R1468 - UNIVERSITE PARIS XIII -NORD		
Localisation :	BOBIGNY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	133 700,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	307 300,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113002 - Formations sociales
Action :	11300202 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	14000425 - IUT AVENUE VERSAILLES UNIV PARIS 05 DESCARTES		
Bénéficiaire :	R1968 - IUT AVENUE VERSAILLES UNIV PARIS 05 DESCARTES		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	149 500,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	360 500,00 €

Dossier :	14000428 - CRAMIF PARIS CAISSE REG ASSU MALAD RIF		
Bénéficiaire :	R1423 - CRAMIF PARIS CAISSE REG ASSU MALAD RIF		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	174 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	406 000,00 €

Dossier :	14000426 - APF ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE APF		
Bénéficiaire :	R2411 - APF ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE APF		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	25 800,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	60 200,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113002 - Formations sociales
Action :	11300202 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	14000427 - AEFPP ASS ECOLE FORM PSYCHO PEDAGOGIQUE		
Bénéficiaire :	R29360 - AEFPP ASS ECOLE FORM PSYCHO PEDAGOGIQUE		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	674 111,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 204 889,00 €

Dossier :	14000429 - ECOLE NORMALE SOCIALE		
Bénéficiaire :	R29359 - ECOLE NORMALE SOCIALE		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	285 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	665 000,00 €

Dossier :	14000430 - ETSUP ECOLE SUPERIEURE DE TRAVAIL SOCIAL		
Bénéficiaire :	R22930 - ETSUP ECOLE SUPERIEURE DE TRAVAIL SOCIAL		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	668 627,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 419 873,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113002 - Formations sociales
Action :	11300202 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	14000431 - INSTITUT DE FORMATION CLORIVIERE		
Bénéficiaire :	R29361 - INSTITUT DE FORMATION CLORIVIERE		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	53 220,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	124 180,00 €

Dossier :	14000432 - ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CENTRE DE FORMATION SAINT-HONORE		
Bénéficiaire :	R29362 - ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CENTRE DE FORMATION SAINT-HONORE		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	675 070,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 539 930,00 €

Dossier :	14000433 - CFE CTRE FORMATION DE L'ESSONNE		
Bénéficiaire :	R11169 - CFE CTRE FORMATION DE L'ESSONNE		
Localisation :	GRIGNY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	181 400,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	376 600,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113002 - Formations sociales
Action :	11300202 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	14000434 - IRFASE INST RECHERCHE & FORM ACTION SOCIALE 91		
Bénéficiaire :	R21131 - IRFASE INST RECHERCHE FORM ACTION SOCIALE 91		
Localisation :	EVRY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	847 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 673 000,00 €

Dossier :	14000435 - CERPE CTRE ETUDE RECHER CHE PETITE ENFANCE		
Bénéficiaire :	R18447 - CERPE CTRE ETUDE RECHER CHE PETITE ENFANCE		
Localisation :	AUBERVILLIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	247 851,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	578 249,00 €

Dossier :	14000436 - INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR		
Bénéficiaire :	R12207 - INFA INST NAL FORM APPL CTRE CULTURE OUVR		
Localisation :	NOGENT-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	171 400,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	418 600,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113002 - Formations sociales
Action :	11300202 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	14000437 - ANIMATION 94		
Bénéficiaire :	R1442 - ANIMATION 94		
Localisation :	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	22 320,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	52 080,00 €

Dossier :	14000438 - ASSOC REGIONALE DES CEMEA IDF		
Bénéficiaire :	R22254 - ASSOCIATION REGIONALE DES CEMEA IDF		
Localisation :	AUBERVILLIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	332 770,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	823 130,00 €

Dossier :	14000439 - CPCV IDF - CENTRE DE FORMATION ET DE RENCONTRES INTERNATIONALES		
Bénéficiaire :	R1450 - CENTRE PEDAGOGIQUE POUR CONSTRUIRE UNE VIE ACTIVE		
Localisation :	SAINT-PRIX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	19 350,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	45 150,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113002 - Formations sociales
Action :	11300202 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	14000440 - EPSS ECOLE PRATIQUE SER VICE SOCIAL		
Bénéficiaire :	R12025 - EPSS ECOLE PRATIQUE SER VICE SOCIAL		
Localisation :	CERGY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	761 578,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 660 222,00 €

Dossier :	14000441 - INSTITUT PARMENTIER		
Bénéficiaire :	R10021 - INSTITUT PARMENTIER		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	1 728 170,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	3 899 230,00 €

Dossier :	14000442 - SAUVEGARDE DE L'ENFANT DE L'ADOLESCENT ET DE L'ADULTE EN YVELINES		
Bénéficiaire :	R19482 - SAUVEGARDE DE L'ENFANT DE L'ADOLESCENT ET DE L'ADULTE EN YVELINES		
Localisation :	BUC		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	738 406,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	1 452 294,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113002 - Formations sociales
Action :	11300202 - Dépenses pédagogiques et administratives

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	14000443 - L'HORIZON		
Bénéficiaire :	R29363 - L'HORIZON		
Localisation :	MALAKOFF		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	334 600,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	687 400,00 €

Dossier :	14000444 - ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES		
Bénéficiaire :	R18375 - ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES		
Localisation :	MONTROUGE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	1 767 147,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	3 896 053,00 €

Total sur le dispositif 00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés :	10 320 000,00 €
---	-----------------

Total sur l'imputation 931 - 13 - 113002 - 11300202 :	10 320 000,00 €
--	-----------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113003 - Mesures diverses
Action :	11300301 - Mesures diverses

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	14010894 - DEPARTEMENT DES YVELINES		
Bénéficiaire :	R2301 - DEPARTEMENT DES YVELINES		
Localisation :	VERSAILLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 000,00 €	Code nature :	65733

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	2 000,00 €

Dossier :	14010863 - GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON		
Bénéficiaire :	R11921 - GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON		
Localisation :	NEUILLY-SUR-MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	7 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	7 000,00 €

Dossier :	14010876 - CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE PARIS		
Bénéficiaire :	R20345 - CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE PARIS		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	4 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	4 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113003 - Mesures diverses
Action :	11300301 - Mesures diverses

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	14010884 - CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY		
Bénéficiaire :	R19016 - CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY		
Localisation :	ARGENTEUIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	2 000,00 €

Dossier :	14010887 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS		
Bénéficiaire :	R7592 - APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	2 000,00 €

Dossier :	14010888 - CTRE HOSP MEULAN MUREAUX		
Bénéficiaire :	R20769 - CTRE HOSP MEULAN MUREAUX		
Localisation :	MEULAN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	2 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113003 - Mesures diverses
Action :	11300301 - Mesures diverses

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	14010889 - UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL PARIS 12		
Bénéficiaire :	R1467 - UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL PARIS 12		
Localisation :	CRETEIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	4 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	4 000,00 €

Dossier :	14010896 - UNIVERSITE PARIS XIII -NORD		
Bénéficiaire :	R1468 - UNIVERSITE PARIS XIII -NORD		
Localisation :	BOBIGNY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 000,00 €	Code nature :	65738

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	2 000,00 €

Dossier :	14010877 - FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH ECOLE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS		
Bénéficiaire :	R4087 - FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH ECOLE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	4 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	4 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113003 - Mesures diverses
Action :	11300301 - Mesures diverses

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	14010878 - SAUVEGARDE DE L'ENFANT DE L'ADOLESCENT ET DE L'ADULTE EN YVELINES		
Bénéficiaire :	R19482 - SAUVEGARDE DE L'ENFANT DE L'ADOLESCENT ET DE L'ADULTE EN YVELINES		
Localisation :	BUC		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	4 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	4 000,00 €

Dossier :	14010880 - ADERE ASS DEVELOP ENSEI GNEMT RECHERC ERGOTHERAPIE		
Bénéficiaire :	R30021 - ADERE ASS DEVELOP ENSEI GNEMT RECHERC ERGOTHERAPIE		
Localisation :	VILLE DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	4 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	4 000,00 €

Dossier :	14010882 - ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES		
Bénéficiaire :	R18375 - ITSRS INST TRAVAIL SOCIAL RECHERCHES SOCIALES		
Localisation :	MONTRouGE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	2 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-374	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	13 - Formation sanitaire et sociale
Programme :	113003 - Mesures diverses
Action :	11300301 - Mesures diverses

Dispositif :	00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés
---------------------	--

Dossier :	14010883 - L'HORIZON		
Bénéficiaire :	R29363 - L'HORIZON		
Localisation :	MALAKOFF		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	4 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	4 000,00 €

Dossier :	14010897 - OEUVRE DU PERPETUEL SECOURS HOPITAL DU PERPETUEL SECOURS		
Bénéficiaire :	R27017 - OEUVRE DU PERPETUEL SECOURS HOPITAL DU PERPETUEL SECOURS		
Localisation :	LEVALLOIS-PERRET		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	7 000,00 €	Code nature :	6574

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	7 000,00 €

Total sur le dispositif 00000074 - Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés :	50 000,00 €
---	-------------

Total sur l'imputation 931 - 13 - 113003 - 11300301 :	50 000,00 €
--	-------------

ANNEXE 6 A LA DELIBERATION

Avenant de transfert



Avenant de transfert n° 1 à la Convention N°12FCSSO91015

Relatif au financement des centres de formation dispensant des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture en formation professionnelle continue

La Région Ile-de-France

Dont le siège est situé au 33 Rue Barbet de Jouy, 75007 PARIS
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON

En vertu

de la délibération n° CR 103-11 du 18 novembre 2011 relative à la mise en place de conventions d'objectifs et de moyens pour les centres de formation paramédicaux, maïeutiques et en travail social,

de la délibération n° CP 12-335 du 29 mars 2012 relative aux formations sanitaires et sociales

de la délibération n° CP 13-019 du 23 janvier 2013 relative aux formations sanitaires et sociales,

de la délibération n° CP 14-009 du 30 janvier 2014 relative aux formations sanitaires et sociales,

Ci-après dénommée « la Région »,

d'une part,

et

Le GRETA de l'Essonne

Statut juridique : EPLE

Adresse du siège social : Lycée Robert DOISNEAU

95 Bd Jean-Jaurès – 91100 CORBEIL-ESSONNES

Représenté par : Monsieur Thierry CAMPENON,

Titre : Ordonnateur du Greta de l'Essonne

En vertu de

Ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

d'autre part,

Vu la loi du 17 mai 2011 et, notamment son article 118, 2°, de simplification et d'amélioration de la qualité du droit abrogeant l'article L 423-1 du Code de l'Education qui permet la création de groupements d'établissements pour l'exercice d'activités de formation continue des adultes,

Vu l'arrêté du Recteur de l'Académie de Versailles du 14 novembre 2013,

Vu la délibération du Conseil Régional n°CP 12-335 du 29 mars 2012 approuvant le financement du programme de formation professionnelle continue au titre de l'année 2012,

Vu la délibération du Conseil Régional n° CP 13-019 du 23 janvier 2013 approuvant le financement du programme de formation professionnelle continue au titre de l'année 2013,

Vu la délibération du Conseil Régional n° CP 14-009 du 30 janvier 2014 approuvant le financement du programme de formation professionnelle continue au titre de l'année 2014,

Vu la convention relative au financement des centres de formation dispensant des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture en formation professionnelle continue n°12FCSSO91015 conclue le 15/05/2012 entre la Région et le GRETA de la Région Massy.

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

Article 1 :

- A compter du 1^{er} janvier 2014, un regroupement de service est constitué par les établissements ayant précédemment adhéré aux groupements de service du GRETA de la Région de Massy et du GRETA Est Essonne,
- Le groupement de service exploite la marque commerciale « **GRETA DE L'ESSONNE** »,
- Le Lycée Robert DOISNEAU, 95 Boulevard Jean-Jaurès, 91107 CORBEIL-ESSONNES Cedex, devient établissement support du groupement de service GRETA de l'Essonne.

Article 2 :

- La convention n°12FCSSO91015 est modifiée selon les modalités suivantes :
- Nom de l'organisme : GRETA DE L'ESSONNE.
- Etablissement support : Lycée Robert Doisneau.
- Adresse de l'organisme : 95 Boulevard Jean-Jaurès - 91107 CORBEIL-ESSONNES Cedex.
- Numéro SIRET : 199 106 204 0019 (siège social : Lycée Polyvalent Robert DOISNEAU) – 199 106 204 0027 (GRETA DE L'ESSONNE)

Article 3 :

A partir du 1^{er} janvier 2014, les subventions au titre des années 2012, 2013 et 2014 restant à mandater dans le cadre du programme triennal de qualification par la formation continue « Aide-soignant et Auxiliaire de puériculture » 2012-2014 sont à verser par la Région à l'établissement support, le Lycée Robert Doisneau.

Article 4 :

Les clauses de la convention initiale n°12FCSSO91015 restent en vigueur dans leur totalité.

Fait à Paris, en 4 exemplaires originaux

Le.....

Le 18 juin 2014

Pour le bénéficiaire,

Pour le Président du Conseil Régional d'Ile-
de-France
et par délégation,

Thierry CAMPENON
Ordonnateur
GRETA de l'Essonne

ANNEXE 7 A LA DELIBERATION

Avenant type à la convention d'objectifs et de moyens

- Annexe «1» de la convention d'objectifs et de moyenspour un montant de€
- Annexe « 1bis » de la convention d'objectifs et de moyenspour un montant de€.

Le(s) complément(s) de subvention de :

- € relatif à
- € relatif à

s'ajoute(nt) au solde de la subvention de fonctionnement, et est(sont) versé(s) en une seule fois, conformément à l'article 3.5 de la convention.

ARTICLE 2

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 3

Le présent avenant prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire.

Fait à Paris, en 3 exemplaires originaux.

Le

Pour le bénéficiaire,

Le représentant

« Prénom, Nom »

« Fonction »

(signature et cachet)

Le

Le Président du Conseil Régional,

Par délégation,

- Annexe «1» de la convention d'objectifs et de moyenspour un montant de€
- Annexe « 1bis » de la convention d'objectifs et de moyenspour un montant de€.

Le(s) complément(s) de subvention de :

- € relatif à
- € relatif à

s'ajoute(nt) au solde de la subvention de fonctionnement, et est(sont) versé(s) en une seule fois, conformément à l'article 3.5 de la convention.

ARTICLE 2

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE 3

Le présent avenant prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire.

Fait à Paris, en 3 exemplaires originaux.

Le

Pour le bénéficiaire,

Le représentant

« Prénom, Nom »

« Fonction »

(signature et cachet)

Le

Le Président du Conseil Régional,

Par délégation,